



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 38119

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les inquiétudes que suscite le projet de loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » auprès des familles et des professionnels, en particulier en ce qui concerne la qualité de la scolarisation des enfants sourds. De par leur handicap sensoriel, les jeunes sourds ont une différence linguistique à vivre et à développer. Depuis deux décennies, en partenariat avec l'éducation nationale et les familles, les professeurs d'enseignement spécialisé du ministère de la santé offrent, grâce à leur formation, une prise en charge globale de l'éducation scolaire à ces jeunes sourds. Ce projet de loi fait abstraction de ces professionnels enseignants, et parallèlement, l'État restreint de manière drastique la formation des enseignants spécialisés de l'éducation nationale. Ainsi il lui demande s'il envisage d'accorder à ces enseignants spécialisés toute leur place dans ce dispositif scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38119

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3135